



Stampin' Up!®

AGREMENT DE DEMONSTRATEUR INDEPENDANT STAMPIN' UP! FRANCE - CONDITIONS GENERALES

Cet agrément prend effet à sa date de signature, (sous réserve des conditions énoncées à l'article 23 ci-dessous) entre Stampin' Up!, promoteur et animateur du réseau Stampin' Up! de vente à domicile de tampons décoratifs et de fournitures pour scrapbooking et d'autres produits de loisirs créatifs (« la Société ») et le Démonstrateur (« Je » ou « moi »), suivant les termes et conditions ci-après.

1. **Agrément en qualité de Démonstrateur Indépendant.** Je sollicite l'autorisation d'exercer une activité de Démonstrateur Indépendant (« le Démonstrateur ») de la Société et certifie que je suis majeur (plus de 18 ans).

Aucun démonstrateur ne peut être titulaire de plus d'un agrément de démonstrateur simultané.

Je certifie être résident français et avoir en France une adresse permanente indiquée à ma demande d'agrément.

2. **Statut d'indépendant – Social/Fiscal.** J'ai bien compris que j'exercerai mon activité de Démonstrateur en qualité d'indépendant, comme expliqué dans le Manuel de démonstratrice Stampin' Up! Je détermine moi-même l'étendue, les méthodes et la façon d'exercer mon activité au terme de cet agrément, sous réserve des règles légales et éthiques en vigueur. Je ne suis tenu à aucun horaire ou temps de travail ou objectif autres que ce que je détermine pour moi-même.

Je comprends que je ne suis ni salarié de la Société, ni son mandataire.

J'assumerai la responsabilité du paiement de tout impôt ou taxe, de tous frais et charges qui me seraient imputables à raison de mon activité et de mes gains.

J'ai pris connaissance du statut applicable au vendeur à domicile indépendant (VDI) rappelé dans le Manuel de démonstratrice.

Dès lors que je ne suis pas immatriculé à un registre professionnel et que je remplis les conditions du statut social VDI, j'autorise la Société à prélever la part de cotisations sociales qui m'est imputable mensuellement sur une estimation de mes gains, avec régularisation à la fin de chaque trimestre et, si ce prélèvement ne peut avoir lieu, je m'engage à verser à la Société la part correspondante en même temps que le paiement de mes commandes. Tant que le statut social VDI m'est applicable, je m'engage à déclarer à la Société la marge bénéficiaire que je réalise ; à défaut, j'ai pris note que la Société calculerait cette marge en fonction du prix public maximum conseillé.

Si je suis immatriculé à un registre professionnel, je m'engage à le déclarer sur le formulaire de demande d'agrément et à remplir mes obligations à ce titre auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Je m'engage à informer la Société de toute modification qui interviendrait dans mon statut fiscal ou social, et notamment si je deviens immatriculé à un registre professionnel ou si je viens à être soumis à la TVA.

J'assumerai tous frais imputables à mon activité ou à mes gains et que j'engage sous ma seule responsabilité.

Je comprends que je n'ai ni le droit, ni le pouvoir d'engager la Société dans une quelconque obligation de quelque nature que ce soit, sans le consentement exprès et écrit de la Société.

3. **Assurance responsabilité.** Je suis informé de ce que je dois souscrire une assurance pour le véhicule que je viendrais à utiliser pour mon activité, dans les conditions et pour les montants requis par la loi et avoir été informé de l'utilité de souscrire une assurance couvrant ma responsabilité civile dans le cadre de mon activité de démonstrateur.

4. **Kit de mise en route.** La Société me fournira, aux conditions prévues dans le Manuel de démonstratrice, un kit de mise en route pour la présentation des produits et les ventes, qui sera composé de produits de la Société (les Produits) incluant un jeu de tampons, des accessoires et des fournitures sélectionnées par la Société (le Kit de mise en route Démonstrateur). Ce Kit de mise en route Démonstrateur m'est personnel et ne peut être vendu.

L'acquisition par mes soins du Kit de mise en route Démonstrateur est le seul engagement financier que je prends en signant mon contrat.

J'ai noté que je ne suis tenu à aucun autre achat de Produits ou de services, à l'exception de ceux que je déciderais de commander.

5. **Activité du Démonstrateur indépendant.** Le présent agrément m'autorise à acheter des Produits en vue de leur revente aux consommateurs personnes physiques, uniquement en vente à domicile (home party) et d'exécuter mes activités de Démonstrateur en conformité avec les termes du présent agrément, du Manuel de démonstratrice, ou de tout document qui leur ferait suite et dont les termes et les conditions font partie intégrante du présent contrat.

La politique du réseau de vente de la Société est fondée sur la démonstration des Produits en « Home party » et sur des méthodes de vente à domicile (comme déterminé dans le Manuel de démonstratrice) comme constituant le moyen le plus approprié de promotion des ventes et de l'utilisation des Produits de la Société.

Je m'engage à présenter, promouvoir et vendre les produits exclusivement par vente à domicile au sens des articles L 121-21 et suivants du Code de la Consommation et à ne pas effectuer de vente dans des lieux consacrés à la vente ou en vente au déballage ou en vente à distance, notamment par internet.

Je pourrais présenter à la Société de nouveaux démonstrateurs. Je comprends que les démonstrateurs que j'aurai permis de recruter attendent de bénéficier de ma part d'une animation et d'une formation comme expliqué dans le Manuel de démonstratrice.

Je conduirai mon activité en parfaite conformité avec les lois et règlements concernant la vente à domicile et avec le Code de la Vente Directe dont je reconnais avoir pris connaissance et dans le respect de la réputation, de l'image et des Produits de la Société.

ACB

11/07_FR

Je m'engage à conduire mon activité et mes rapports avec mes clients, mes recrues potentielles, les autres démonstrateurs et la Société dans le respect des règles d'éthique et des principes du présent agrément, du Manuel de démonstratrice et de tout avenant et à ne pas effectuer de présentation trompeuse, illusoire ou déloyale de l'activité lors du recrutement.

Je m'engage également à mener mes ventes et mon activité de façon loyale et éthique en respectant notamment les principes suivants :

- (a) informer les clients de leur faculté d'annulation ;
- (b) informer les hôtesses, les clients ou les recrues potentielles de tout programme promotionnel, d'avantages ou de primes prévus à leur profit, et en conséquence à ne pas pratiquer de prix excessifs à l'égard des clients ou priver les hôtesses, clients ou nouvelles recrues de toute condition spéciale ou avantage dont ils pourraient bénéficier ;
- (c) faire signer aux clients un bon de commande régulier et conforme à la loi ;
- (d) exécuter les commandes des clients et si les produits m'ont été remis, leur livrer ces produits au plus tard dans les sept (7) jours suivants.

6. **Activité pour d'autres produits ou services.** Je suis informé que je peux effectuer toute autre activité non concurrente de mon choix. Je m'engage à ne pas distribuer, commercialiser, présenter, produire ou vendre (ou aider d'autres à le faire) des produits identiques ou similaires à ceux de la Société.

J'accepte également qu'au cours d'une réunion de vente, d'un atelier ou d'une manifestation à laquelle seraient présents d'autres clients ou démonstrateurs potentiels des Produits de la Société, je ne puisse vendre, promouvoir ou présenter d'autres produits que ceux de la Société ou d'autres activités même non concurrentes.

J'accepte également de ne pas utiliser le nom de la Société, son image, sa réputation ou la liste de ses démonstrateurs ou clients au profit d'autres activités, sans avoir obtenu préalablement un accord exprès et écrit de la Société.

7. **Territoire.** Il n'existe pas de limitation géographique ou territoriale imposée par la Société, autre que, pour les ventes et le recrutement, le territoire Français métropolitain. Sauf dans les cas prévus à la notice des activités à l'étranger éditée par la Société, je ne peux vendre ou recruter que sur le seul territoire Français métropolitain. Il n'existe aucune exclusivité territoriale et la Société peut avoir sur le territoire Français tout autre démonstrateur ou vendeur de son choix.

Si je déménage à l'étranger, je ne pourrai plus exécuter mon contrat.

8. **Démonstrateur conjoint.** Je comprends que mon conjoint légal (marié ou pacsé) qui travaillerait conjointement avec moi (le Démonstrateur Conjoint) ne peut participer au réseau qu'en qualité de Démonstrateur Conjoint et ne peut faire partie séparément de ma lignée ou de toute autre lignée de démonstrateurs.

En qualité de Démonstrateur Conjoint, il ou elle s'engage, par sa signature de la demande d'agrément, à respecter tous les termes ou conditions de cet agrément et du Manuel de démonstratrice.

J'ai bien pris connaissance qu'il n'y a en ce cas qu'un seul contrat de Démonstrateur ; tous les droits et obligations du Démonstrateur Conjoint passent par moi. Les droits du Démonstrateur Conjoint cessent ou sont modifiés en même temps que mes propres droits.

Mon Démonstrateur Conjoint ne peut notifier quoique ce soit indépendamment de moi. A compter de la terminaison de mon contrat, ni mon Démonstrateur Conjoint ni moi-même ne serons autorisés à signer un agrément dans une autre lignée avant l'expiration d'un délai d'attente de six (6) mois.

Un Démonstrateur Conjoint ne peut remplacer un Démonstrateur en cas de décès de celui-ci.

9. **Droit de propriété intellectuelle de la Société.** J'ai connaissance de ce que les marques, logos, signes distinctifs, secrets d'affaires et droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommés « la Propriété Intellectuelle ») appartiennent uniquement à la Société et que tout usage de la Propriété Intellectuelle doit être effectué en conformité avec les règles énoncées au Manuel de démonstratrice qui peuvent être modifiées de temps à autre.

10. **Informations confidentielles.** Je reconnais que la Société a un droit de propriété exclusif sur les informations ou données développées par la Société ou pour son compte, telles que, notamment, les listes de démonstrateurs, les listes de lignées, les études sur les clients, les procédés de fabrication, les données sur le développement des produits. Ces informations sont confidentielles (« les Informations Confidentielles »).

Je m'engage à ne pas utiliser ou divulguer à un tiers les Informations Confidentielles, sauf dans le respect du présent agrément ou de ce qui serait imposé par la loi.

Je reconnais que la communication par la Société des Informations Confidentielles à mon égard est basée sur ma qualité de Démonstrateur et qu'elles ne doivent être utilisées que dans le seul cadre de mon activité de Démonstrateur.

A compter de la terminaison de cet agrément, je m'engage à cesser tout usage de la Propriété Intellectuelle et des Informations Confidentielles et à retourner à la Société, à première demande de celle-ci, tous les documents ou matériels en ma possession.

11. **Données personnelles – Informatique et Libertés.** En signant le présent agrément, j'autorise la Société à collecter mes données personnelles, à les utiliser et les divulguer à des tiers autorisés afin d'exécuter le présent agrément et les obligations de la Société et pour gérer et exécuter les relations avec les démonstrateurs.

Sauf les dispositions ci-dessus, la Société s'engage à ne pas exploiter, vendre ou commercialiser ces informations auprès de tiers.

Je devrai pour ma part obtenir un consentement similaire de tout client et de toute personne dont je fournirai à la Société des informations personnelles et garantis la Société contre tout manquement de ma part à l'obtention d'un tel consentement.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles me concernant.

ACB

11/07_FR

Ce droit s'exerce auprès du service d'assistance des démonstrateurs de la Société.

J'autorise à la Société à publier mes résultats de vente ou de recrutement ou mes autres résultats de toute nature dans un but de promotion ou d'animation du réseau.

- 12. Soumission de dessins, images et applications des produits.** Je peux, de temps à autre, soumettre à la Société des dessins, des images, ou des applications en relation avec les Produits. Si je le fais, j'accepte de transférer les droits d'auteur correspondants à la Société et notamment les droits de présentation, de reproduction et d'adaptation pour le monde entier et sur tout support physique ou électronique et je renonce à toute réclamation sur l'utilisation ou la représentation de ces créations par la Société.
- La Société n'a aucune obligation de me rémunérer pour de telles soumissions et j'accepte que la cession de mes droits soit effectuée à titre gratuit. La Société peut, au travers de concours ou de promotions, décider de me rémunérer par des prix, de l'argent ou des produits.
- 13. Utilisation de mon image.** La Société organise des manifestations au cours desquelles des photographies, des vidéos ou tous autres moyens multimédia sont utilisés pour développer des présentations pour la promotion et la publicité de la Société et des Produits.
- J'autorise expressément l'utilisation de mon image qui serait prise dans ces circonstances dans le cadre de l'édition par la Société des supports de présentation, de promotion ou de publicité en relation avec le réseau ou les produits. Je comprends toutefois que, à l'exception des éléments déjà publiés, je peux dénoncer cette autorisation par écrit adressé à la Société.
- 14. Rattachement de clients potentiels.** La Société reçoit des demandes de clients potentiels qui sont adressés, à la seule discrétion de la Société, à des démonstrateurs en activité sur la base de critères géographiques ainsi que de niveau d'activité, tel qu'indiqué dans le Manuel de démonstratrice.
- La Société n'est pas tenue d'avoir un programme de référencement et peut mettre en œuvre ou supprimer de tels programmes à tout moment.
- 15. Revenus.** Au cours du présent agrément, j'aurai la possibilité de percevoir des revenus conformément aux termes du Plan de Revenus du Démonstrateur, tels que décrits plus complètement au Manuel de démonstratrice.
- J'ai connaissance de ce que les marges de revente que je réalise et les gains décrits dans le Plan de revenus sont les seuls gains que je retire de mon activité Stampin' Up! et que j'assume tous les frais et charges de mon activité.
- Les gains versés par la Société donnent lieu à remise d'un état des honoraires obtenus. J'autorise la Société à facturer ces gains pour mon compte. Si je ne suis pas d'accord avec l'état transmis, je devrai établir mes propres factures conformément au Plan de Revenus en vigueur.
- J'accepte que la Société puisse de temps à autre modifier le Plan de Revenus du Démonstrateur afin de le rendre adapté à la situation de la distribution des Produits. Ces modifications sont communiquées au réseau au moins 30 jours avant leur application. Si je ne suis pas d'accord avec ces modifications, je peux me retirer du Plan de Revenus et renoncer à mon agrément sans frais ni pénalité.
- 16. Préparation des commandes – Stocks – Réserve de propriété.** La Société se réserve le droit de n'expédier que les seules commandes ayant fait l'objet d'un paiement préalable.
- Je reconnais que je ne dois pas constituer et maintenir de stock de produits pour leur revente.
- La Société fera ses meilleurs efforts pour exécuter les commandes et expédier les produits dans les délais usuels indiqués au Manuel de démonstratrice ; cependant, la Société ne saurait être responsable tant à mon égard qu'à l'égard de mes clients de tout retard dans l'expédition des produits, sauf mise en demeure préalable non exécutée dans les trente 30 jours suivants. Toutes mes commandes de Produits de la Société sont soumises aux conditions générales de vente de la Société.
- Les Produits expédiés demeurent la propriété de la Société jusqu'à complet paiement du prix.
- 17. Présentations.** J'accepte de ne pas faire de présentation de revenus actuels ou potentiels ou de profits garantis lors des recrutements ou en vue du recrutement de tout autre démonstrateur.
- Je certifie qu'aucune affirmation de gains acquis n'a été faite à mon égard. De plus, j'ai connaissance de ce que les gains que je pourrais recevoir sont directement liés aux ventes des produits et qu'aucun gain ou honoraire ne provient du recrutement d'un autre démonstrateur.
- Je comprends que je n'ai pas le droit de parler au nom de la Société ou de me présenter comme un agent ou mandataire de celle-ci.
- 18. Durée.** Cet agrément est convenu pour une durée expirant au 31 mars suivant.
- Il se renouvèle ensuite par tacite reconduction pour une durée d'un an à compter de cette date, sauf :
- (a) si cet agrément a été terminé dans les conditions de l'article 19 ;
 - (b) si l'une des parties a informé l'autre partie de son intention de ne pas renouveler ;
 - (c) si la Société m'a informé que je devais exécuter un nouveau contrat.
- 19. Terminaison.** Le présent agrément peut cesser dans les conditions suivantes :
- (a) Par le Démonstrateur, en cas de renonciation à l'agrément dans les 14 jours suivant l'acceptation de l'agrément en l'indiquant par écrit,
 - (b) puis ensuite à tout moment, moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit
 - (c) Par la Société, en notifiant au Démonstrateur son intention de ne pas renouveler le contrat, avec un préavis écrit minimum de 30 jours avant l'échéance ;
 - (d) à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement d'une partie à ses obligations mais seulement quinze (15) jours après mise en demeure d'exécuter restée infructueuse ;

ACB

11/07_FR

- (e) si le Démonstrateur, sans justification, ne passe pas, au cours de la période de référence définie au Manuel le nombre minimum de commande fixé au Manuel, le Démonstrateur est alors placé en position d'attente et si, au cours de la période de rattrapage fixée au Manuel, il ne comble pas le retard sur le minima de la période, il est alors présumé avoir renoncé à l'agrément et celui-ci prend alors fin sur simple notification de la Société par écrit.

A compter de la date de terminaison du présent agrément ou de son non renouvellement, les droits à paiement, promotions, prix, incentives, bonus ou autres avantages susceptibles d'être obtenus cessent de plein droit.

Dans le cas du a/ ci-dessus, j'ai connaissance que je peux demander le remboursement du Kit de mise en route du Démonstrateur si je le retourne complet et en parfait état.

La Société paiera les commissions restant dues pour la période d'activité dans un délai de trente (30) jours afin de clôturer mon compte.

La Société, si je le demande dans les 15 jours de la terminaison du contrat, rachètera les produits que j'aurais en stock à leur prix d'achat diminué de 10 % et diminué de la valeur de tout avantage qui aurait été obtenu par moi en raison des achats de ces produits.

Toute somme non payée à son échéance produit intérêts à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, trente (30) jours après la date d'échéance de la dette.

20. **Compensation.** En cours de contrat ou même à compter de la cessation de l'agrément, dès lors que des sommes sont dues par moi à la Société, la Société peut compenser toute créance et dette et établir une balance.

S'il en résulte une dette au profit de la Société, je devrai acquitter celle-ci dans les trente (30) jours.

A défaut, je serai responsable de tous frais légaux ou coûts encourus par la Société pour recouvrer des créances à mon égard, incluant les honoraires de tout avocat, médiateur ou arbitre et les frais de justice.

21. **Intuitu personae.** Le présent agrément est conclu intuitu personae et il ne peut être transféré ou cédé à un tiers sans l'accord préalable express et écrit de la Société.

J'accepte que la Société puisse déléguer ou transférer le présent contrat.

22. **Loi applicable, règlement des litiges.** Le présent agrément est régi par la loi française. Il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Lyon.

En cas de litige entre les Parties, celles-ci s'obligent avant toute saisine d'un tribunal, à rechercher de bonne foi entre elles une solution amiable en suivant la procédure de résolution des conflits mentionnée au Manuel de démonstratrice. Ce n'est qu'à défaut d'un tel accord qu'un tribunal pourra être saisi.

23. **Intégralité de l'accord - modifications.** Le présent agrément, incluant la demande d'agrément, le Manuel de démonstratrice et tout avenant subséquent, constitue l'entier agrément entre la Société et moi et prévaut sur tout autre accord antérieur, oral ou écrit et sur toute discussion préalable.

Si une partie de cet agrément est déclaré inapplicable ou invalide, l'agrément demeurera en vigueur pour les dispositions restantes qui ne seront pas affectées.

Tous les droits conférés à la Société sont cumulatifs et non exclusifs et s'ajoutent les uns aux autres et aux dispositions prévues par la loi.

L'abstention de la Société à exécuter l'un quelconque de ses droits prévus au présent agrément ne pourra être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir de ces droits ou à en poursuivre l'exécution.

Le présent agrément peut être modifié par la Société par simple communication et publication d'une révision ou de nouvelles règles dans les documentations destinées aux démonstrateurs ou dans le Manuel de démonstratrice. Ces révisions ou modifications sont également publiées sur le site internet de la Société. Ces changements prennent effet au plus tôt trente (30) jours après la communication ou la publication ci-dessus, sauf si le changement résulte d'une loi ou d'un règlement impliquant son application immédiate.

En cas de désaccord, je m'oblige à en informer la Société par écrit dans un délai maximum de quinze (15) jours après réception des documents modifiés et en tout cas, quinze (15) jours après la mise en ligne de ces documents sur le site Internet de la Société que je m'engage à consulter régulièrement.

Je pourrai alors mettre fin au présent agrément sans frais ni indemnité.

24. **Approbation par la Société.** La demande d'agrément pourra être rejetée par la Société dans les 15 jours de l'expédition du Kit de mise en route, nonobstant sa pré-signature, en cas de non respect des conditions énoncées au Manuel de démonstratrice pour devenir Démonstrateur ou de découverte du caractère inexact des indications fournies.

25. **Approbation par le Démonstrateur.** J'ai lu et compris le présent agrément en son entier et, par ma signature sur la demande d'agrément, j'accepte tous les termes et conditions de celui-ci.

ACB

11/07_FR